

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
Election du Procureur général pour la législature 2013-2017**

Préambule

En vertu de la lettre e) de l'art.106 Cst-VD (acceptée en votation populaire du 27 sept. 2009) et de l'art. 7 de la Loi sur le Ministère public (LMPu), le Procureur général est élu par le Grand Conseil. L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation sur l'élection du Procureur général pour la prochaine législature judiciaire qui débutera le 1^{er} janvier 2013, et qui prendra fin le 31 décembre 2017.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi 13 septembre 2012 à la salle du Bicentenaire à Lausanne pour traiter de ce préavis concernant le Procureur général. Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet (Président), Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Gloria Capt, Fabienne Despot. MM. Marc-Olivier Buffat et Jérôme Christen. MM. Nicolas Rochat Fernandez et Régis Courdesse étaient excusés pour cette séance. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par deux experts indépendants, MM. Philippe Richard, Jean Jacques Schwaab. Le troisième expert judiciaire Philippe Reymond étant excusé pour cette séance de commission. M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation pour préavis sur l'élection du Procureur général

A la fin du mois de mai 2012, le Secrétariat général du Grand Conseil a envoyé un courrier demandant au procureur si celui-ci sollicitait une réélection à son poste pour la législature 2013-2017. L'actuel Procureur général, Monsieur Eric Cottier, a confirmé dans un courrier écrit sa volonté de solliciter une réélection à son poste. Par conséquent, aucun appel à candidature n'a été ouvert pour ce poste.

La Commission de présentation a entendu le Procureur général selon les modalités d'entretien qu'elle s'était fixée, notamment sur la base de renseignements obtenus relativement aux précédentes procédures de sélection du Procureur général. Ces modalités couvrent, notamment, les thèmes suivants les motivations du candidat, sa vision de l'avenir du Ministère public, de la politique pénale, de l'indépendance du Procureur général et du Ministère public, sa manière d'appréhender les importants changements liés à l'introduction du Code de procédure pénale unifié et leurs conséquences concrètes sur son travail, notamment en terme d'augmentation des attributions et des effectifs de personnel, et par conséquent de multiplication des tâches (juridiques et organisationnelles) qu'il est amené à gérer.

Préavis de la Commission de présentation

Les experts ont rendu un préavis positif à l'égard **M. Eric Cottier** (actuel Procureur général et unique candidat), soulignant que les questions posées par la commission ont permis de montrer ses compétences professionnelles et ses qualités humaines, qui correspondent au profil requis.

Après avoir pris en compte les conclusions des experts, les membres présent-e-s de la commission ont préavisé à l'unanimité (7 voix) en faveur de la candidature de **M. Eric Cottier**. Les compétences professionnelles, juridiques et personnelles du candidat ainsi que sa connaissance et sa maîtrise de la fonction actuelle ont convaincu la Commission.

Les commissaires ont noté avec intérêt les diverses remarques et suggestions de **M. Eric Cottier** dans le cadre de son audition. Par ailleurs, les nombreux points abordés par le candidat lors de ses réponses aux questions de la Commission de présentation sont relatés dans le « Rapport du Procureur général sur l'activité du Ministère public pour l'année 2011 adressé au Grand Conseil par l'intermédiaire du Conseil d'Etat », document transmis aux députés le 20 septembre 2012.

Conclusion

La Commission de présentation préavisé à l'unanimité en faveur de la réélection de M. Eric Cottier.

Le dossier de ce candidat est à disposition des députés qui veulent le consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Il sera aussi disponible sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Chésereux, le 24 septembre 2012

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet